



LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES PAR HYDROCARBURES EN MILIEU PORTUAIRE

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à apporter une connaissance concrète et pratique des stratégies d'intervention et des techniques et équipements de lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures survenant en zone portuaire.

Les personnels ainsi formés seront à même de se positionner dans le dispositif infra-POLMAR, d'anticiper les tactiques adaptées aux risques propres à leur site, de définir et mettre en œuvre les moyens de réponse appropriés en cas de pollution survenant sur leurs installations.

PUBLIC

Personnels d'exploitation, de surveillance des ports ou des services techniques portuaires
Sapeurs et marins-pompiers
Personnels des collectivités territoriales ou des parcs marins
Personnels d'exploitation des dépôts d'hydrocarbures ou de terminaux
Personnels de bases navales (Marine nationale)
Personnels navigant (pêche, plaisance, commerce, militaire)

THÈMES

- Organisation ORSEC/POLMAR-Terre et Infra-POLMAR
- Acteurs clés du dispositif de réponse
- Comportement des hydrocarbures déversés en zones portuaires et conséquences opérationnelles
- Confinement et récupération des hydrocarbures sur le sol et le plan d'eau
- Organisation des chantiers et gestion des déchets
- Techniques de nettoyage des surfaces polluées
- Protection d'exutoires
- Cas concrets et retours d'expérience
- Phases pratiques avec mise en œuvre des équipements de lutte au sol et sur plan d'eau en milieu portuaire

Chaque cours théorique sera assuré par un formateur du Cedre, expert dans le domaine et se verra complété par une phase pratique encadrée par des ingénieurs et techniciens du Cedre permettant la mise en œuvre d'équipements spécifiques de lutte.

SESSIONS

Participants : le nombre de stagiaires doit être compris entre 8 et 12

Intervenants : Cedre

Durée : 2 jours (du mardi 8 h 45 au mercredi 16 h 15)

Nombre d'heures de cours : environ 14 h

Lieu : Cedre, Brest

Se préparer : tenue civile. Se munir d'une tenue peu fragile ou usagée à enfiler sous les équipements de protection individuelle (EPI) fournis par le Cedre pour les phases pratiques

Inscriptions : auprès du Cedre à formation@cedre.fr, sauf Ministère de la mer/DAM et Marine nationale

Dates et Tarifs HT : nous consulter : formation@cedre.fr

Le Cedre est agréé en application du code de la sécurité intérieure (article L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-11). Agrément de la DGSCGC par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2019 qui reconnaît officiellement la capacité du Cedre à intervenir aux côtés des services de l'État dans les opérations de secours contre les pollutions aquatiques au titre de l'ORSEC dans les zones de compétences françaises. Le Cedre est agréé au titre de l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement par le MTES pour assurer des missions d'intérêt général d'expertise et d'appui aux autorités dont l'organisation de stages dans la gestion et la lutte contre les pollutions accidentelles, par hydrocarbures ou produits chimiques, en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral, dans les lacs et cours d'eaux. Arrêté ministériel du 9 décembre 2019.